

Séance du Conseil Municipal

en date du

4 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quatre du mois de juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.

Présents : M. VALORGE René, Mme DECHAVANNE Céline, M. DEMURGER Jean-François, Mme FARABET Béatrice M. BAIZET Patrick, Mme CARRENO Mercedes, Mme BAJARD Brigitte, Mme MATHOU Bénédicte, M. BALTHAZARD David, M. SIMON Pascal, M. SECCO Nicolas, M. DELANGLE Francis, Mme THEVENET Aurélie

Absentes excusées : Mme PEGUET Jennifer, Mme DUCROT Alexandra (pouvoir à M. VALORGE René)

Secrétaire de séance : Mme BAJARD Brigitte

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des présents.

I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET DELEGATIONS DU MAIRE

➤ *Délégations du Conseil Municipal au Maire*

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des décisions prises en application des délégations accordées par délibération du 8 juin 2020, à savoir la cession de matériel inutilisé : un pulvérisateur au prix de 400 €, un lot de 10 chaises au prix de 80 € et une tonne à eau au prix de 1800 €.

Il indique également, que conformément à la délégation accordée par délibération du 23 mai 2023, il a attribué le marché du programme de voirie 2023 qui a fait l'objet d'un groupement de commande avec la commune de Chandon, à l'entreprise THIVENT SAS - 71800 LA CHAPELLE SOUS DUN, pour un montant de 50 110,50 € HT, soit 60 132,60 € TTC.

➤ *Comité Déchets Ménagers*

Brigitte BAJARD fait le compte-rendu de la dernière réunion du Comité Déchets Ménagers lors de laquelle a été fait un point sur l'avancement du renouvellement des points d'apport volontaire. Elle précise que la phase 3 est en cours et que la phase 4 est prévue pour octobre 2023.

Elle fait le bilan des tonnages collectés, et indique qu'il a été constaté une baisse de 14 % des tonnages d'ordures ménagères et une diminution des apports en déchetterie.

Concernant les évolutions du service de ramassage des déchets, le passage à une collecte des ordures ménagères toutes les 2 semaines s'est bien déroulé. Elle rappelle également que la facture de la RGI du mois d'avril a été accompagnée d'une facture à blanc avec le nouveau calcul applicable en 2024 et le détail de cette nouvelle facturation.

Une visite du centre de tri de Chassieu et du centre d'enfouissement de Cusset est prévue cet automne et sera ouverte à 2 élus par commune.

➤ *SIEL*

Jean-François DEMURGER relate la réunion du Comité Syndical du SIEL lors de laquelle a eu lieu le vote des comptes administratifs 2022 pour les 4 budgets du SIEL, à savoir le budget principal, le budget THD, le budget Installations Energétiques et le budget Achats d'Energies. Le budget principal 2023 s'équilibre à 35 214 340 € en section de fonctionnement et 63 983 341 € en section d'investissement.

Le budget annexe « Achats d'Energies » s'élève quant à lui à 33 millions d'euros en 2023 contre 12 millions d'euros en 2022 en raison de la forte augmentation du coût de l'énergie.

Il indique que le contrat d'achat groupé de gaz se termine en 2024 et qu'une négociation est en cours pour acheter du gaz fin 2024 et 2025. Une importante augmentation du prix est à prévoir.

Concernant le service ROC42, un SPIC a été créé afin de permettre l'ouverture du réseau à des usagers non adhérents au SIEL.

➤ *Forum Energie*

Pascal SIMON indique qu'il a participé avec René VALORGE au Forum Energie organisé par le SCOT du Roannais le 3 juillet. Il explique qu'il s'agissait d'une réunion de travail dans le cadre du diagnostic préalable à l'élaboration du SCOT afin d'associer les élus des 104 communes concernées par le SCOT du Roannais.

Ce forum était composé de 3 ateliers : la production d'énergie, l'adaptation au changement climatique et la précarité énergétique.

Il indique qu'il reste seulement 313 hectares à artificialiser à l'échelle du SCOT et que selon les projections, il n'y aurait plus de foncier disponible d'ici 2026.

II. REHABILITATION DU POLE SPORTIF

➤ *Avenant n°1 au marché de travaux*

Céline DECHAVANNE indique que lors de la réalisation des travaux, quelques adaptations du programme de travaux ont été nécessaires, avec notamment la réalisation d'un mur de soutènement côté ouest en remplacement des madriers bois en très mauvais état, le passage de fourreaux en prévision du futur éclairage du terrain de pétanque. Afin de réduire le surcoût occasionné par ces modifications, il a été décidé de ne pas réaliser la réfection de l'enrobé entre le terrain de foot et les courts de tennis.

Elle présente au Conseil Municipal le projet d'avenant correspondant qui s'élève à 10 598,74 € HT, soit une plus-value de 1,75 % sur le montant initial du marché.

Concernant l'avancement des travaux, elle précise que ceux-ci se déroulent comme prévu.

➤ **Emprunts**

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal qu'un emprunt de 450 000 € a été inscrit au BP 2023 afin de financer les travaux de réhabilitation du pôle sportif. Il indique qu'après étude plus précise du besoin de financement, l'emprunt à réaliser peut être ramené à 400 000 €.

Il présente les offres des 3 organismes bancaires consultés et propose de retenir l'offre du Crédit Mutuel qui présente les conditions les plus avantageuses avec un taux fixe de 4,30 % sur une durée de 15 ans.

Par ailleurs, il propose au Conseil Municipal de souscrire un emprunt court terme pour couvrir le besoin de trésorerie dans l'attente du versement des subventions à hauteur de 450 000 €. Après consultation de plusieurs organismes bancaires, il propose pour cela de retenir la proposition du Crédit Mutuel pour un emprunt court terme de 2 ans au taux de 4,05 %.

Le Conseil Municipal approuve les propositions telles que présentées et décide de souscrire un emprunt de 400 000 € sur 15 ans au taux fixe de 4,30 % et un crédit court terme de 450 000 € sur 2 ans au taux de 4,05 % auprès du Crédit Mutuel.

➤ **Décision Modificative n°1 Budget Communal**

René VALORGE indique au Conseil Municipal qu'une décision modificative est nécessaire pour prendre en compte l'avenant n°1 au marché de réhabilitation du pôle sportif, la souscription d'un emprunt court terme et pour réajuster le montant des subventions.

Après avoir pris connaissance du projet de Décision Modificative correspondant, le Conseil Municipal approuve la DM n°1 telle que présentée.

III. MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DE LA STATION D'ÉPURATION :

➤ **Résultat de la consultation et attribution du marché**

Céline DECHAVANNE rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 28 février 2023, il avait confié au Cabinet Secundo une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la consultation relative à la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de la station d'épuration.

Elle indique qu'une consultation a été lancée le 24 avril 2023 sur la plateforme www.loire.fr/e-marchespublics pour la mission de maîtrise d'œuvre. A l'issue de cette consultation, 2 offres ont été déposées.

Elle présente le rapport d'analyse des offres établi par Secundo après négociation avec les deux candidats. Le classement des offres fait apparaître l'offre déposée par le groupement de bureaux d'études Réalités / Réalités Environnement comme étant la plus avantageuse au regard des critères énoncés dans le règlement de consultation.

Elle détaille ensuite l'offre du groupement de bureaux d'études Réalités / Réalités Environnement pour la mission de maîtrise d'œuvre de ce programme de travaux qui s'élève à 3,75 % du montant prévisionnel des travaux estimé à 1 800 000 € HT, soit un montant d'honoraires total avec la mission complémentaire de déclaration loi sur l'eau, de 71 700 € HT.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve l'offre du groupement de bureaux d'études Réalités / Réalités Environnement d'un montant total de 71 700 € HT pour la mission de base de maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de la station d'épuration et la mission complémentaire de déclaration loi sur l'eau.

IV. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT LA ROUSSE :

➤ *Résultat de la consultation et attribution du marché*

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 28 février 2023, il avait confié au Cabinet Réalités la mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de création d'un lotissement communal et d'un parking Impasse de la Rousse.

Il indique qu'une consultation a été lancée avec la publication d'un AAPC sur la plateforme www.loire.fr/e-marchespublics et sur le BOAMP. A l'issue de la consultation, une seule offre a été déposée par l'entreprise CHAVANY TP.

Après analyse des offres, il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de CHAVANY TP pour un montant total de 219 779,67 € HT, celle-ci étant conforme au cahier des charges et inférieure au montant estimatif du marché qui était de 240 087,50 € HT.

Le Conseil Municipal approuve l'offre de CHAVANY TP pour les travaux d'aménagement du parc de stationnement et du lotissement Impasse de la Rousse pour un montant total de 219 779,67 € HT, décomposé comme suit : tranche ferme 2023 Viabilisation du lotissement : 68 787,07 € HT - tranche ferme 2024 Parking : 106 633,90 € HT - Tranche optionnelle finitions du lotissement : 44 358,70 € HT.

V. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE CONTRÔLE DES BRANCHEMENTS AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT EN CAS DE CONSTRUCTION NOUVELLE OU DE VENTE

Céline DECHAVANNE explique au Conseil Municipal que la réglementation impose aux collectivités gestionnaires de la compétence assainissement collectif d'effectuer le contrôle de tous les branchements neufs ou les modifications de branchement sur le réseau d'assainissement collectif. De manière facultative et après l'avoir inscrit dans leur règlement de service, les collectivités peuvent effectuer ces mêmes contrôles en cas de vente d'une habitation raccordée au réseau d'assainissement. Le coût des contrôles peut être facturé au propriétaire.

Elle indique que Charlieu Belmont Communauté propose de mettre en place un groupement de commande pour les contrôles de branchement, afin d'unifier les pratiques en vue du transfert de compétences.

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion au groupement de commande pour les contrôles de branchement en cas de branchements neufs et en cas de vente d'immeuble et précise que le règlement de service sera mis à jour lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal pour prendre en compte cette évolution.

VI. SYNDICAT DE GESTION DU GYMNASSE DE LA BOUVERIE : APPROBATION DES CONDITIONS DE DISSOLUTION

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 24 janvier 2023, il avait approuvé le principe de la dissolution du Syndicat de Gestion du Gymnase de la Bouverie au 1^{er} août 2023.

Il indique que le Comité Syndical a validé les conditions de dissolution définies par la DGFIP dans sa réunion du 22 juin 2023. Afin de permettre la dissolution du Syndicat, il est nécessaire de rembourser par anticipation l'emprunt en cours. Pour cela, le Comité Syndical a approuvé une répartition du montant restant dû entre les communes membres au prorata du nombre d'élèves de chaque commune inscrits au collège Michel Servet en se basant sur la moyenne des 5 dernières années.

Pour la commune de St Denis de Cabanne, cela représente 47,6 élèves en moyenne, ce qui correspond à une participation à hauteur de 8 626,61 € pour le remboursement du capital restant dû et de 286,42 € pour les frais de remboursement anticipé. Il précise que les crédits nécessaires avaient été prévus lors du vote du BP 2023.

VII. QUESTIONS DIVERSES

➤ Audit énergétique de l'école publique

Jean-François DEMURGER présente au Conseil Municipal le rendu de l'audit énergétique qui a été réalisé sur le bâtiment de l'école publique. Il rappelle que cet audit a été financé par le SIEL, sans coût pour la commune.

Ce rapport détaille les caractéristiques du bâtiment et les problématiques rencontrées en termes de consommation énergétique et de confort d'utilisation. Il émet des préconisations pour réduire la consommation énergétique avec pour chaque programme de travaux l'estimation du coût et du retour sur investissement.

Ce document servira de base de réflexion lors de la programmation de futurs travaux dans ce bâtiment.

➤ Végétalisation des cours d'école

Céline DECAHAVANNE indique qu'une 1^{ère} visite est prévue à la rentrée avec l'entreprise Chartier concernant le projet de végétalisation des cours d'école. L'entreprise devrait fournir un projet d'ici la fin de l'année en vue du dépôt des demandes de subvention.

➤ Conseil Municipal des Enfants

Brigitte BAJARD fait le compte-rendu des 2 années de mandat du Conseil Municipal des Enfants, et en dresse un bilan positif. Elle indique que des élections seront organisées en octobre pour l'élection des membres du nouveau Conseil Municipal des Enfants.

Le Maire,
René VALORGE